



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE

DU 18 JANVIER 2018 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 janvier à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Jean-Yves HEURTIN et Cédric POISSON, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Claude GLASSON et MM. Henri GIRARD, Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Monsieur le Président constate le quorum, par la présence de 19 membres à l'ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2017
2. Compte-rendu des délégations
3. Etat des consultations
4. Actualités
5. Échéancier - Premier semestre 2018

II. DOSSIERS

7. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018
8. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 - Régie EnR

III. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Solidarité

9. Soutiens financiers à la rénovation énergétique

Développement économique

10. Aides au développement du réseau électrique

Travaux

11. Programme d'extension du réseau public d'électricité – 1ere tranche 2018
12. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 1ere tranche 2018
13. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 3eme tranche 2018
14. Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage
15. Etat contradictoire de remise de biens – Eclairage Public / Génie Civil de telecommunication - Guilberville
16. Avenant convention ORANGE (reporté à un prochain Bureau Syndical)

Nouvelles Technologies

17. Portail Elus : dématérialisation des convocations du Bureau Syndical

Concession électricité

18. Renouvellement du contrat de concession
19. Convention art 8 et fil de l'eau
21. Protocole B : actualisation de la valeur vénale des terrains constructibles

Energie

20. Mobilité durable
22. Efficacité Energétique du patrimoine
23. Maison de l'Energie
24. Aides financières

Administration-finances

25. Adaptation de la régie EnR
26. Financement par fonds de concours

Le Bureau Syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2017.

2018-01/BS/DB-01

Reconductions de marchés

Les marchés publics suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

Objet/Lot		Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Contrôle technique des réseaux neufs électriques		APAVE	12	3	18/04/2016	17/04/2020	2
Fourniture de luminaires	Lot 1 - « Hauteur de feu - 5m »	RAGNI	12	2	11/04/2016	10/04/2019	2
	Lot 2 - Forme allongée « Hauteur de feu de 8m »	EXALIGHTING/ SIMON LIGHTING			14/04/2016	13/04/2019	

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;*
- *de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.*

2018-01/BS/DB-02

Avenant n° 1 au contrat d'emprunt pour étalement de charge n° A141705D

Dans le prolongement de la délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, augmenter les seuils d'éligibilité aux étalements de charges pour les années 2018 et 2019, une négociation a été menée avec la Caisse d'Epargne Normandie afin de prolonger la durée de validité de l'actuel contrat d'emprunt pour étalements des charges, d'un an maximum, soit jusqu'au 31 mars 2019.

La Caisse d'Epargne accepte de proroger la durée de mobilisation de l'actuel contrat d'un an, jusqu'au 31 mars 2019, sans en modifier les autres clauses, et soumet au Bureau Syndical l'avenant proposé.

Le Président soumet cette proposition à l'avis du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter l'avenant proposé permettant de proroger la phase de mobilisation jusqu'au 31 mars 2019 du contrat référencé en objet et d'autoriser le Président à le signer ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.*

2018-01/BS/DB-03

Avenant n° 2 à la convention d'honoraires

Afin de réitérer par acte authentique un certain nombre d'actes sous seing privé (conventions dénommées « protocoles B »), une convention d'honoraires a été signée avec la SCP Barré Xavier – CHUITON Pascal – LISCH Bertrand et VIOLEAU Frédéric et notifiée le 10 Décembre 2015 pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois.

Dans le cadre d'un premier avenant de modification de la convention, passé en août 2016, les parties ont convenu du versement par le SDEC ENERGIE de la somme de 23 625 € HT, soit 28 350 € TTC par année sur la base de 150 actes signés par an, cette disposition étant revue d'un commun accord par les parties en cas de modification notable des obligations du cocontractant.

Toutefois, au cours de l'année 2017, 207 actes ont été signés ce qui fait une plus-value de 8 977,50€ HT à verser par le SDEC ENERGIE, soit 10 773,00 € TTC.

Afin d'acter cette modification, il convient d'établir un avenant.

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter l'avenant proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 2 à la convention initiale et à l'avenant n° 1 et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-01/BS/DB-04

Avenant n° 2 au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Par courrier du 5 décembre 2017, le titulaire de notre contrat d'assurance des risques statutaires du personnel APRIL Entreprise et Collectivité nous a fait part qu'il avait fusionné avec APRIL Entreprise depuis le 1^{er} avril 2017.

Afin d'acter cette modification, il convient d'établir un avenant.

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter l'avenant proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 2 au marché initial et à l'avenant n° 1 et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-01/BS/DB-05

Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - CAEN

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 9 728 € et dont le gain énergétique est estimé à 42 %, portent sur l'isolation des combles et le remplacement des ouvrants et de la pompe à chaleur.

Au regard de l'urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 100 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'approuver l'aide proposée de 1 100 € ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;*
autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-01/BS/DB-06

Soutien financier à la rénovation énergétique – SOLIHA - LISIEUX

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 16 092 € et dont le gain énergétique est estimé à 32 %, portent sur le remplacement des menuiseries en bois simple vitrage et des volets et de la chaudière.

Au regard de l'urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 2 000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'approuver l'aide proposée de 2 000 € ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;*
autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-01/BS/DB-07

Aides au développement économique du réseau électrique

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 ;*
- *dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

2018-01/BS/DB-08

Programme d'extension du réseau public d'électricité – 1^{ère} tranche 2018

Le Président propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 10 projets, pour un montant de 233 829,43 € TTC.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la première tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

2018-01/BS/DB-09

Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 1^{ère} tranche 2018

Le Président propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 5 projets, pour un montant de 304 083,03 € TTC.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la première tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-01/BS/DB-10

Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 3^{ème} tranche 2018

Le Président propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 30 projets, pour un montant de 924 731,19 € TTC.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-01/BS/DB-11

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune du Molay-Littry, au titre des travaux d'éclairage public associés à l'aménagement des abords des groupes scolaires, sportifs et de loisirs

La commune du Molay-Littry souhaite engager des travaux pour la sécurisation des abords du groupe scolaire, constitués, pour partie, d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage désignant la commune pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de ce lotissement.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 1 657 899,76 € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage, déterminé par la commune de Tour-en-Bessin ou son maître d'œuvre, est estimé à 232 653,42 € TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 6 avril 2017.

Il est déterminé sur la base suivante :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	193 802,85 €
Taux d'aide	15 %
Montant de l'aide sur le coût des travaux HT	29 070,43 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	38 760,57 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	67 831,00 €

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune du Molay-Littry, pour la réalisation des travaux d'éclairage public associés à l'aménagement des abords des groupes scolaires, sportifs et de loisirs ;*
- décide d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 6 avril 2017 en la matière ;*
- dit que la dépense sera imputée aux articles 2315 ou 2317 ;*
- décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.*

2018-01/BS/DB-12

Guilberville - Etat contradictoire de remise de biens- Eclairage Public / Génie Civil de télécommunication

Compte-tenu du retrait effectif de la commune déléguée de Guilberville du SDEC ÉNERGIE au 31 décembre 2017, il appartient à cette dernière et au SDEC ÉNERGIE de traduire comptablement ce retrait en inscrivant, dans leur comptabilité respective, la valeur nette comptable (amortissement déduit) relative à l'inventaire patrimonial dressé au 31 décembre 2017. Il en est de même pour la construction de réseaux de génie civil de télécommunication réalisés par le SDEC ÉNERGIE.

Le Président propose au Bureau Syndical d'acter le procès-verbal de remise des biens suivant :

- Valeur nette du réseau d'éclairage public : 184 734,37 €,
- Valeur nette du réseau de génie civil de télécommunication : 53 619,00 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter l'état contradictoire de remise de biens du patrimoine proposé ;*
- autorise le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*

2018-01/BS/DB-13

Protocole B - actualisation du prix des terres constructibles

La valeur retenue pour les terrains constructibles est égale à 50% du prix moyen du terrain constructible en Normandie, tel que déterminé par l'enquête sur le prix du terrain à bâtir menée par Commissariat général au développement durable.

Cette enquête ayant été réactualisée en 2017, le Président, propose aux membres du Bureau Syndical, d'appliquer les montants révisés suivants :

	Depuis le 1er février 2017	A compter du 1er février 2018
Zones constructibles	26,5 €/m²	25,5 €/m²

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition et autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-01/BS/DB-14

Convention d'échanges d'informations au fil de l'eau entre ENEDIS et le SDEC ENERGIE sur les coupures de fourniture d'électricité

Aux termes d'une convention en date du 23 avril 2014, ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE, soucieux de garantir une bonne qualité de la distribution publique d'électricité à tous les usagers de la concession avaient convenu d'échanger régulièrement sur les coupures de fourniture en électricité constatés sur les ouvrages moyenne tension (HTA) et basse tension (BT) permettant ainsi de mener des actions correctives de fiabilisation (convention arrivée à son terme le 23 avril 2016).

En l'absence d'un cadre contractuel validé le 21 décembre 2017, les parties ont prolongé, par avenant, la durée du contrat de concession pour 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2018.

Les parties, pour la durée de cet avenant, ont décidé de poursuivre ces échanges d'informations au fil de l'eau.

La nouvelle convention proposée a pour objet de définir les modalités d'échange d'informations sur les coupures longues HTA et BT (données transmises sous forme de fichier Excel et nature des informations transmises), ainsi que leurs délais de communication du concessionnaire vers l'autorité concédante (rythme mensuel).

Elle est donc conclue jusqu'au 30 juin 2018, date d'échéance de l'avenant validé le 21 décembre 2017.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

2018-01/BS/DB-15

Convention relative au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages - 1er semestre 2018

En l'absence d'un cadre contractuel validé le 21 décembre 2017, les parties ont prolongé, par avenant, la durée du contrat de concession pour 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2018.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS ont souhaité définir, par convention, l'engagement financier du concessionnaire, pour ce qui concerne les travaux, dont l'autorité concédante est maître d'ouvrage, et destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages.

Cette convention conclue jusqu'au 30 juin 2018 prévoit qu'en application des deux premiers alinéas de l'article 8 du cahier des charges de concession, le concessionnaire participera, à raison de 40% du coût hors TVA, au financement des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession, dans la limite d'une enveloppe financière de 250 000 € sur la base du programme prévisionnel de travaux, arrêté en commun le 15 novembre 2017.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Arrivée de MM. Nicolas JOYAU et Philippe LAGALLE.

2018-01/BS/DB-16

Partenariat Régional pour le déploiement de station de recharge hydrogène – Projet EAS-HyMob

Le programme EAS-HyMob. (Easy AccesS to Hydrogen Mobility = accès facile à la mobilité hydrogène), lancé en 2016, par la Région Normandie, doit prendre fin en 2018.

Il doit permettre de constituer, à horizon 2018, un premier maillage d'une quinzaine d'infrastructures de recharge hydrogène sur les grands axes routiers normands.

Les stations de recharge de « 350 bars » offrent une capacité de distribution d'hydrogène de 20 kg ou de 50 kg par jour.

L'installation de chaque station de ravitaillement doit s'accompagner du déploiement d'une flotte de véhicules hydrogène - 250 véhicules à terme - à l'échelle de la région Normandie.

Le budget de ce programme pour l'installation de 15 stations est estimé à 4,8 millions d'euros. Les investissements initiaux liés à l'acquisition et à l'installation de ces stations sont pris en charge à hauteur de 70% (50% de cofinancement de l'Europe et 20% de subvention régionale).

Pour le Calvados, l'hypothèse pourrait être le développement de 5 stations hydrogène installées (si possible) à proximité des bornes de recharges rapides (station multi énergies). Le syndicat pourrait porter l'investissement et exploiter ces installations.

Le reste à charge pour le syndicat serait de 438 750 € pour l'investissement.

Le Président propose au Bureau Syndical de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	HT	Recettes	
ACHAT 5 STATIONS HYDROGENE	1 000 000 €	EUROPE	693 750 €
GENIE CIVIL	125 000 €	REGION	255 000 €
KIT DE MAINTENANCE	262 500 €	SDEC ÉNERGIE	438 750 €
Total	1 387 500 €	Total	1 387 500 €

EXPLOITATION / MAINTENANCE par an pour 5 stations			
Dépenses	HT	Recettes	
ENTRETIEN	37 500 €		
MAIN D'OEUVRE	15 000 €	VENTE HYDROGENE	144 000 €
SUPERVISION	30 000 €		
ASSURANCE	4 500 €		
ACHAT HYDROGENE	57 000 €		
Total	144 000 €	Total	144 000 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- décide de valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-01/BS/DB-17

Financement de l'investissement et du fonctionnement des installations de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques

Les couts d'investissements prévisionnels pour les 8 bornes du département du Calvados sont évalués à 358 000 € HT.

Les dépenses d'investissement pourraient ainsi être financées de la manière suivante :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	HT	Recettes	
ACHAT 8 BORNES DE CHARGE RAPIDE	260 000 €	ADEME	81 000 €
FRAIS DE MAITRISE D'OEUVRE	7 000 €	FONDS TEPCV	32 000 €
AMENAGEMENT / GENIE CIVIL	56 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	58 000 €
SECURITE PROTECTION SANTE (SPS)	1 000 €	REGION	21 000 €
FRAIS DE RACCORDEMENT (ENEDIS)	24 000 €	SDEC ÉNERGIE	166 000 €
SUPERVISION / PORTAIL INTERNET	10 000 €		
Total	358 000 €	Total	358 000 €

Dans cette hypothèse, le reste à financer par le SDEC ÉNERGIE s'élève à 166 000 €.

Il est proposé aux élus d'acter le principe selon lequel le SDEC ÉNERGIE participera au financement du projet de bornes rapides à hauteur d'environ 166 000 € et supportera les couts annuels d'exploitation des bornes rapides, sachant que l'équilibre du budget de fonctionnement pourrait être atteint avec la seule participation des utilisateurs.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'acter du déploiement de 8 bornes rapides sur le département du Calvados selon la répartition géographique présentée ;
- d'accepter le principe du financement par le SDEC ÉNERGIE, d'une partie de l'investissement du projet de déploiement de bornes rapides à hauteur d'environ 166 000€ ;
- d'accepter le principe de prise en charge des coûts annuels de fonctionnement des bornes rapides par le syndicat ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-01/BS/DB-18

Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'église de Brémoy

Par délibération en date du 2 novembre 2017, la commune de Brémoy a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de son église.

L'investissement estimé de 44 551 € porte sur la mise en place de 102 m² de panneaux pour une puissance de 15.5 kWc. Ils permettront de produire plus de 14 600 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 1767€.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement qui sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	HT	Recettes	
Bureaux d'études – AMO et structures - SPS	4511 €	REGION	29 564 €
Fourniture et pose matériels	32 550 €	SDEC ÉNERGIE	14 947 €
Raccordement au réseau électrique	1 900 €		
Frais notariés et de géomètre	2 150 €		
Frais de maîtrise d'œuvre - SDEC ÉNERGIE	2 400 €		
Frais de détection amiante	1000 €		
Total	44 511 €	Total	44 511 €

Les charges d'exploitation sont couvertes par la contribution de la collectivité et une partie des recettes liées à la vente d'électricité.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE et portant sur la production d'électricité photovoltaïque en utilisant la toiture de l'église de la commune de Brémoy ;*
- *de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *d'accepter le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.*

2018-01/BS/DB-19

Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la Halle des sports de Douvres-la-Déivrande.

Par délibération en date du 20 novembre 2017, la commune de Douvres-la-Déivrande a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de sa Halle des sports.

L'investissement estimé de 161 600 € porte sur la mise en place de 665 m² de panneaux pour une puissance de 100 kWc. Ils permettront de produire plus de 85700 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 9738 €.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement qui sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	HT	Recettes	
Bureaux d'études - AMO et structures - SPS	13 200 €	REGION	30 000€
Fourniture et pose matériels	127 850 €	CDC CŒUR DE NACRE	12 500 €
Raccordement au réseau électrique	15 000 €	SDEC ÉNERGIE	119 100 €
Frais notariés et de géomètre	2150 €		
Frais de maîtrise d'œuvre - SDEC ÉNERGIE	2400 €		
Frais de détection d'amiante	1000 €		
Total	161 600 €	Total	161 600 €

Les charges d'exploitation sont couvertes par la contribution de la collectivité et une partie des recettes liées à la vente d'électricité.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE et portant sur la production d'électricité photovoltaïque en utilisant la toiture de la Halle des sports de la commune de Douvres-la-Déivrande ;*
- *de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *d'accepter le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.*

2018-01/BS/DB-20

Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du Gymnase de Douvres-la-Déivrande.

Par délibération en date du 20 novembre 2017, la commune de Douvres-la-Déivrande a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de son gymnase.

L'investissement estimé de 126 656 € porte sur la mise en place de 505 m² de panneaux pour une puissance de 76 kWc. Ils permettront de produire plus de 64 400 kWh par an d'électricité, soit une recette évaluée à 7316 €.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement qui sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	HT	Recettes	
Bureaux d'études - AMO et structures - SPS	9 456 €	REGION	30 000 €
Fourniture et pose matériels	96 650 €	CDC CŒUR DE NACRE	9 500 €
Raccordement au réseau électrique	15 000 €	SDEC ÉNERGIE	87 156 €
Frais notariés et de géomètre	2 150 €		
Frais de maîtrise d'œuvre - SDEC ÉNERGIE	2 400 €		
Frais de détection amiante	1 000 €		
Total	126 656 €	Total	126 656 €

Les charges d'exploitation sont couvertes par la contribution de la collectivité et une partie des recettes liées à la vente d'électricité.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE et portant sur la production d'électricité photovoltaïque en utilisant la toiture du gymnase de la commune de Douvres-la-Déivrande ;*
- *de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *d'accepter le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.*

2018-01/BS/DB-21

Convention Etude Energétique Spécifique (EES) – Rots

La commune de Rots, par délibération en date du 4 décembre 2017, a émis le souhait de bénéficier d'un accompagnement énergétique spécifique pour ses écoles maternelle et primaire.

En application des aides financières en cours, adoptées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, le coût pour la commune s'élève à 2 240 €, soit une subvention attribuée par le SDEC ÉNERGIE de 560 €.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *dit que la subvention sera imputée à l'article 65738 ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant*

2018-01/BS/DB-22

Suivi énergétique – Convention Post CEP : Cormelles-le-Royal

La commune de Cormelles-le-Royal (catégorie A) a émis le souhait de continuer à bénéficier d'un accompagnement du SDEC ÉNERGIE, pour 10 bâtiments (Orée du Bois, Halle des Sports, Groupe scolaire Les Drakkars, Ecole élémentaire La Vallée, Mairie, Stade municipal, Ecole maternelle Les Verts Prés, Parc, La Pommeraie – local associatif et Ateliers municipaux).

Le coût de la cotisation annuelle pour la collectivité est de 2 800 €/an, conformément aux tarifs en vigueur (350€ par bâtiment, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 20%, soit 700 €/an).

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant ;*
- *dît que les dépenses seront imputées à l'article 65738 ;*
- *charge le Président de l'exécution de la présente décision.*

2018-01/BS/DB-23

Suivi énergétique – Convention Post CEP : Saint-Germain-La-Blanche-Herbe

La commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (catégorie B1) a émis le souhait de continuer à bénéficier d'un accompagnement du SDEC ÉNERGIE, pour 4 bâtiments (Groupe scolaire – Cantine, Mairie, Espace Ardena et Salle de l'Olivier).

Le coût de la cotisation annuelle pour la collectivité est de 840 €/an, conformément aux tarifs en vigueur (350€ par bâtiment, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 40%, soit 560 €/an).

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant ;*
- *dît que les dépenses seront imputées à l'article 65738 ;*
- *charge le Président de l'exécution de la présente décision.*

2018-01/BS/DB-24

Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre, pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade « 2050 ».

Le partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre porte sur le prêt de cette exposition afin de sensibiliser l'ensemble des élèves de cycle 3 (40 classes du CM1 à la 6^{ème}) aux économies d'énergie et au développement durable.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- de la mise à disposition de l'exposition nomade « 2050 », au sein de la Halle de Saint-Aubin-sur-Mer, du 20 mars au 15 avril 2018 ;
- de la mise à disposition de moyens humains pour la formation et les animations.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

2018-01/BS/DB-25

Aides financières – Achat d'un véhicule électrique – Hérouville-Saint-Clair, Caen, Cormelles-le-Royal et Thue et Mue

Les communes d'Hérouville-Saint-Clair, de Caen, de Cormelles-le-Royal et de Thue et Mue ont respectivement sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de leur collectivité.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € à chacune des communes d'Hérouville-Saint-Clair, de Caen, de Cormelles-le-Royal et de Thue et Mue, pour l'achat d'un véhicule électrique (conformément aux aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017) ;*
- *dit que ces aides seront imputées à l'article 65738 ;*
- *autorise le Président à signer les conventions proposées et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

2018-01/BS/DB-26

Aides financières – Achat d'un cycle électrique – Carpiquet

La commune de Carpiquet a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un cycle électrique pour les besoins de sa collectivité.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'accorder une aide financière maximum de 300 € à Carpiquet, pour l'achat d'un cycle électrique (conformément aux aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017) ;*
- *dit que ces aides seront imputées à l'article 65738 ;*
- *autorise le Président à signer la convention proposée et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

2018-01/BS/DB-27

Adhésion à la formule globale "Cycle de l'Eau" proposée par la FNCCR

Le Comité Syndical du 6 décembre 2017 a voté favorable pour la poursuite des travaux du Bureau Syndical en vue de doter les statuts du SDEC ÉNERGIE des compétences à la carte « eau » et « assainissement » et ce, au 1^{er} janvier 2019.

Dans ce contexte, il apparaît utile que le SDEC ÉNERGIE adhère, dès à présent, pour ces deux compétences à la FNCCR, association spécialisée et experte, pouvant apporter ses services dans ces domaines.

Dans le cadre d'une démarche se situant en amont, la FNCCR propose une solution à la fois dérogatoire et transitoire, consistant à régler, en 2018, un forfait de 3 500 €, correspondant de facto à une population de 100 000 habitants (sur les 700 000 environ que compte le département).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'accepter l'adhésion du syndicat à la formule globale « Cycle de l'Eau » proposée par la FNCCR pour une cotisation de 3 500 € ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 6281 ;*
charge le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Sans autre question, ni information à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 12^h 30.

Le Président



Jacques LELANDAIS

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.